



L'acheteur de mon véhicule souhaite me payer en espèces

Par **teodori**, le **07/11/2011** à **10:31**

Bonjour,

Je vais vendre mon véhicule mais l'acheteur est ennuyé pour me faire un chèque de banque, et veut me payer en espèces, est-ce légal ? et il y a t-il des risques, il me propose de venir à la banque avec moi

Merci

Par **amajuris**, le **07/11/2011** à **10:58**

bjr,

Les paiements en espèces entre particuliers personnes physiques, qui n'agissent pas dans un cadre professionnel, ne sont pas soumis à aucun plafond.

donc pas de souci à part le risque de faux billets mais s'il vient à la banque avec vous, la banque pourra vérifier leurs qualités.

cdt

Par **mimi493**, le **07/11/2011** à **14:59**

De toute façon, il y a plus de faux chèques de banque que de faux billets.

Le problème va être que vous ne serez pas sur de l'identité de la personne et s'il ne fait pas le

changement d'immatriculation, vous allez payer les PV

Exigez la CNI, faites-en une photo recto-verso (et si elle est sous plastique, exigez qu'elle soit découverte). Si la personne est étrangère, exigez le titre de séjour en cours de validité et le passeport, faites-en une photo.

Le nom sur l'acte de cession doit être celui des papiers présentés ET la photo doit correspondre (ne vous laissez pas avoir par un "j'achète pour un ami qui ne peut se déplacer")

Ensuite, effectivement, donnez RDV à l'acheteur à votre banque et déposez l'argent en espèce avant de remettre les clefs.